

## Avis de Soutenance

Madame Nensi SINANAJ

DROIT

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

### ***L'état de droit international et son interface domestique***

dirigés par Madame Julie TRIBOLO-FERRAND et Maurizio ARCARI  
Cotutelle avec l'université "Università degli Studi di Milano-Bicocca" (ITALIE)

Soutenance prévue le **jeudi 03 octobre 2024** à 14h30  
Lieu : Piazza dell'Ateneo Nuovo, 1 - 20126 Milano (MI) Italy  
Salle : Aula Magna



### **Composition du jury proposé**

|                           |  |                       |
|---------------------------|--|-----------------------|
| Mme Julie TRIBOLO-FERRAND | Université Côte d'Azur                               | Directrice de thèse   |
| M. Paolo PALCHETTI        | Université Paris 1 – Sorbonne                        | Rapporteur            |
| Mme Maura MARCHEGANI      | Professeure à l'Université pour Etrangers de Pérouse | Rapporteure           |
| M. Maurizio ARCARI        | Université Milano-Bicocca                            | Co-directeur de thèse |
| Mme Beatrice BONAFE       | Université "La Sapienza" Rome                        | Examinatrice          |

### **Résumé :**

Cette recherche vise à examiner les deux dimensions de l'État de droit, à savoir aux niveaux national et international, ainsi que les interfaces entre ces dimensions. En particulier, cette thèse discute de la possibilité pour l'État de droit d'établir un principe général de droit à la lumière des deux catégories proposées par la Commission du droit international dans ses conclusions provisoires : (a) les principes généraux de droit qui sont dérivés des systèmes juridiques nationaux ; et (b) les principes généraux de droit qui peuvent se former au sein du système juridique international. L'analyse se concentre d'abord sur la première catégorie, à savoir la possibilité pour l'État de droit de constituer un principe général de droit dérivé des systèmes juridiques nationaux. Elle suit la méthodologie proposée par la Commission du droit international : premièrement, elle identifie les piliers communs des diverses traditions juridiques de l'État de droit sur la base de l'analyse comparative et, dans un deuxième temps, elle analyse la question de la transposabilité de ces piliers au niveau international. Ensuite, cette recherche analyse si l'État de droit peut être considéré comme un principe général de droit établi au niveau international. En ce qui concerne la deuxième catégorie des principes généraux de droit, cette recherche reconnaît les composantes centrales de l'État de droit dans la pratique des États au niveau international. Dans cette optique, cette thèse examine les instruments internationaux tels que les résolutions ou déclarations adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies et le Conseil de sécurité des Nations Unies concernant l'État de droit. En particulier, elle enquête sur la pratique des États devant la Sixième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le point « L'État de droit aux niveaux national et international » lors des débats de 2006 à 2022. Sur la base de ces éléments identifiés, un principe général de droit formé au niveau international pourrait être établi, guidé par les normes de jus cogens. En raison de leur importance au niveau international, le jus cogens peut être considéré comme une norme générale de conduite légale pour les États au sein de la communauté internationale. Cette catégorie de normes concerne le contrôle de l'exercice du pouvoir par les États au niveau international. Après avoir expliqué les deux dimensions de l'État de droit, cette recherche examine la notion d'interface de ce concept. Les interfaces sont établies lorsque les dimensions nationale et internationale de l'État de droit se rencontrent. En analysant les décisions judiciaires les plus pertinentes et les plus récentes touchant aux conflits et interactions entre la dimension internationale et la dimension nationale de l'État de droit, cette recherche analyse le processus continu de l'internationalisation des ordres juridiques domestiques et le processus de constitutionnalisation de l'ordre juridique international.